

Règlement intérieur : Conditions d'admission à l'OCB et au CMS Pantin Plongée

Conditions générales :

- Avoir 18 ans minimum.
- Avoir 16 ans minimum et être accompagné d'un parent membre du club, qui sera présent en même temps pour les activités. Il en assure la responsabilité.

Condition d'accession au niveau 1 :

- Savoir nager.

Conditions d'accession au niveau 2 :

- Avoir le niveau 1 (carte CMAS ou passeport de plongée).
- 15 plongées minimum, validées sur votre carnet de plongée après le niveau 1, **impérativement le jour de la présentation à l'examen.**

Accessions aux autres niveaux :

- Gestion au cas par cas suivant la demande des participants et la disponibilité de l'encadrement.

Cotisation :

- La cotisation annuelle comprend :
L'entrée à la piscine, le prêt de bouteilles, détendeurs, gilets stabilisateurs, les gonflages, licence (incluant le permis de chasse sous-marine), diplôme FFESSM, carte CMAS (reconnaissance internationale de votre diplôme), carnet de plongée, cours pratiques et théoriques, séances de fosse de plongée
- La cotisation devient non remboursable passé 1 mois d'inscription.

Dossier :

L'inscription à l'OCB et au CMS Pantin ne sera effective que sur remise de **tous** les documents suivants : Certificat médical **en 2 exemplaires**, cotisation, fiches d'adhésion, photos.

Toute personne n'ayant pas remis l'**intégralité** des documents suscités se verra **refuser l'accès au bassin**.

Le certificat médical est obligatoirement rédigé par un médecin du sport ou un médecin fédéral **sur le formulaire fourni par le club.**

Matériel :

- Maillot de bain (short interdit) plus **bonnet de bain impératif** (accès piscine interdit).
- Pour les baptêmes nous vous prêtons tout le matériel.
- Pour l'entraînement il vous faudra **obligatoirement : Palmes, masque, tuba** plus pour la fin de saison (sortie mer) une **ceinture** pour les plombs.

Fosses de plongée : **L'accès aux fosses sera refusé à toute personne n'ayant pas son bonnet de bain.**

- Fosse de 5 à 10 mètres, 1 fois par mois environ (voir planning)
3 séances pour les niveaux 1. (Prix inclus dans la cotisation)
2 séances pour les niveaux 2, 3, 4 et initiateur. (Prix compris dans la cotisation)
- Fosse de 20 mètres (voir planning)
3 séances réservées aux préparations niveau 2, 3 et initiateur. (Prix compris dans la cotisation)

Passage de niveaux :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Niveau 1 : | - Niveau 2 : |
| Théorie : piscine LECLERC | Théorie : piscine LECLERC |
| Pratique : fosse 5 mètres & piscine | Pratique: Sortie technique en milieu naturel (payant) |

Sortie en mer :

- Le club organise en fin de saison une sortie en mer ouverte à tous les membres du club. (Payant)
- Cette sortie n'est pas organisée forcément à la même date et au même endroit que la sortie technique N2.
- Le club peut aussi organiser une sortie en mers chaudes. Cette sortie n'est pas organisée systématiquement tous les ans et est payante. En tous cas, elle réservée aux possesseurs du niveau 1 minimum et aux adhérents ayant au moins 1 an d'ancienneté au club.
- Pour des raisons de réservations très avancées, les acomptes versés pour la sortie club sont **non remboursables**.

Statuts : Les règles de fonctionnement du CMS Pantin Plongée sont identiques aux statuts du CMS Pantin.

Règlement :

Le président a tous pouvoirs pour radier du club une personne ne respectant pas les conditions citées ci dessus, les règles de sécurité dans une piscine, les personnes mettant en danger la vie d'autrui ou la leur, les personnes n'adhérant pas en général à la vie associative de notre club. Aucun remboursement (adhésion, acomptes, réservations...) ne sera effectué à partir d'une décision d'exclusion du club.

La signature de la fiche d'inscription entraîne l'acceptation de ces conditions.